



Association Siel Bleu

LE LEG, COMMENT ÇA MARCHE ?

L'Association Siel Bleu, en tant qu'association d'œuvre d'assistance, peut recevoir des legs en exonération totale des droits de succession. Vous avez donc la possibilité de consentir un legs à l'Association Siel Bleu par le biais d'un testament olographe (écrit, daté et signé de votre main) ou authentique (acte reçu par un notaire).

Votre leg pourra porter sur la totalité ou sur une partie seulement de votre patrimoine, sur un bien immobilier (une maison, un appartement ou encore un terrain) ou un bien mobilier (comptes bancaires, compte-titres, actions, véhicule...).

Un testament bien rédigé, validé préalablement par votre notaire est l'assurance de pouvoir mettre en œuvre réellement vos dernières volontés.

IL EXISTE TROIS TYPES DE LEGS :

➔ **Le legs universel** : il porte sur la totalité de votre patrimoine, exception faite, le cas échéant, de la partie qui doit obligatoirement être transmise aux héritiers désignés comme «réservataires», c'est-à-dire les enfants.

➔ **Le legs à titre universel** : le bénéficiaire du legs reçoit une partie de la succession : vous désignez ainsi la moitié, le tiers, le quart, 20% ; ou bien, il peut s'agir d'une catégorie de biens, par exemple : «mes biens immobiliers».

➔ **Le legs particulier** : le bénéficiaire du legs reçoit un ou plusieurs biens déterminés que vous désignez précisément : maison, somme d'argent ou compte bancaire, objets ...

* **La réserve des héritiers** : cette disposition protège les intérêts des héritiers dits «réservataires», à savoir vos enfants. Vous ne pouvez transmettre vos biens à une association ou à une fondation que dans une limite imposée par la loi, appelée la «quotité disponible». La part qui revient légalement aux descendants est nommée «réserve» ou «réserve héréditaire».

Quelle est la valeur de cette réserve ?

Si vous avez :

- 1 enfant, la réserve est de 1/2 et vous pouvez léguer 1/2
- 2 enfants, la réserve est de 2/3 et vous pouvez léguer 1/3
- 3 enfants et plus, la réserve est de 3/4 et vous pouvez léguer 1/4

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOUS POUVEZ CONTACTER : DONS@SIELBLEU.ORG

